



Droit à la pension alimentaire

Par **Nonone85**, le **03/09/2020** à **12:16**

Bonjour voilà j'ai une question mon ex-copain qui ne paye pas de pension alimentaire pour mon fils car monsieur RSA mets est inscrit au régime social des indépendants pour de l'entretien extérieur de l'habitat je pense que monsieur ne déclare pas tout l'argent qu'il devrait à la chambre des commerces pour continuer à pouvoir toucher le RSA de son côté en attendant monsieur s'en met plein les poches et tu n'as pas à payer de pension alimentaire avez-vous des conseils à me donner merci de votre réponse

Par **youris**, le **03/09/2020** à **13:17**

bonjour,

vous écrivez " je pense que monsieur ne déclare pas tout l'argent qu'il devrait à la chambre des commerces pour continuer à pouvoir toucher le RSA " .

de penser ne suffit pas, il vous appartient de prouver que le père de votre enfant travaille sans être déclaré afin de continuer de percevoir le RSA.

Vous pouvez faire part de vos doutes à la CAF qui verse le RSA à votre ex.

salutations